



Liste de matériel à apporter à l'entrée

À fournir obligatoirement par les familles :

- Une boîte de sérum physiologique (exclusivement en unidoses),
- **Deux seringues doivent être fournies pour les soins liés aux désinfections de type rhinopharyngite** (maximum **trois DRP** peuvent être réalisés à la crèche). Les seringues sont utilisées **à partir de 4 mois**. **Avant cet âge**, seules des **pipettes de sérum physiologique** sont utilisées.
- Un flacon de sirop Doliprane accompagné d'une ordonnance médicale nominative en cours de validité,
- Un tube de crème pour le change,
- Un change complet : body, pantalon, pull, chaussettes (adapté à la saison),
- Les effets personnels de l'enfant : tétine, doudou, deux biberons (pour les enfants prenant encore du lait), tous notés au nom de l'enfant et laissés à la crèche,
- Une gigoteuse (ou petite couverture pour les plus grands), étiquetée au nom de l'enfant.

Repas et alimentation

⚠ Les repas du midi sont à fournir par les familles, dans le respect strict des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire.

- **Les repas doivent impérativement être :**
 - fait maison ou adaptés à l'âge de l'enfant,
 - conditionnés dans un Tupperware en verre, conformément à la loi Egalim (décret n°2019-1341 du 12 décembre 2019 interdisant l'utilisation de contenants plastiques pour le réchauffage en collectivité).



Liste de matériel à apporter à l'entrée

-  Tout repas fourni dans un contenant en plastique sera refusé.
- Les repas doivent être placés dans un sac isotherme muni d'un pain de glace, afin de garantir la chaîne du froid jusqu'à leur prise en charge par l'équipe.

Pour les enfants prenant des biberons :

- Pour le lait artificiel : il est demandé aux familles de fournir une boîte de lait en poudre neuve (non ouverte), laissée à la crèche, à renouveler dès que la date de péremption approche (environ toutes les 3 à 4 semaines).
- Pour le lait maternel : il peut être apporté dans des contenants adaptés et clairement étiquetés avec la date de tirage. La chaîne du froid doit impérativement être respectée.

Fournitures mises à disposition par la crèche

La structure fournit quotidiennement aux enfants :

- Les **couches**,
- L'**eau** (pour l'hydratation et la préparation éventuelle des biberons),
- Les **goûters** de l'après-midi,
- Les **mouchoirs**.

Rappel important

 Tout produit ou denrée alimentaire entamé(e) au sein de la crèche ne pourra en aucun cas être restitué(e) à la famille pour des raisons d'hygiène et de sécurité sanitaire.